

Contenu et Objectifs de la formation

✓ Connaître le risque amiante et la réglementation applicable :

- * Identifier le danger amiante : connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme, les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- * Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, etc...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent, réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés en application du document ED 6028 de l'INRS
- * Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- * Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- * Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- * Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- * Être capable de faire l'analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- * Connaître les documents exigibles lors de toute intervention : rapports de repérages avant travaux réalisés suivant les exigences des 7 domaines d'activité définis par :
 - Le décret du 09/05/2017 et ses arrêtés d'application
 - La norme NFX 46-020 et son fascicule d'interprétation FDX 46-041 (immeubles bâtis)
 - La norme NFL 80-001 (aéronefs)
 - La norme NFF 01-020 (matériel ferroviaire)
 - La norme NFX 46-100 (navires et engins flottants)
 - La norme NFX 46-101 (équipements et installations industrielles)
 - La norme NFX 46-102 (génie civil et V.R.D)

✓ Mettre en œuvre les mesures de prévention définies pour donner suite à l'évaluation des risques réalisée par l'encadrement technique

- * Organisation de la prévention sur le chantier
 - Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques
 - Choix des méthodes de travail
 - Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
 - Maîtrise des techniques de ventilation et d'aspiration
 - Prise en compte des phases opérationnelles susceptibles de générer, la libération de fibres de l'empoussièrement induit et du niveau d'exposition
- * Mettre en application le Mode Opérateur : analyse critique en vue d'une application effective sur le terrain, remontée des écarts, piste d'améliorations, mise en œuvre
- * Mettre en application des procédures et des moyens organisationnels, humains et techniques concourant à la maîtrise des risques durant toutes les phases opérationnelles du chantier (De l'installation au repli et pour les situations d'urgence).

- * Connaître les procédures techniques applicables aux domaines d'activités dans la préparation et le suivi de l'intervention
- * Connaître les contrôles en cours de travaux et restitution des zones impactées

Les points suivants font l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

✓ Les procédures techniques applicables visant à garantir la protection des travailleurs et de l'environnement de l'intervention

- * Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- * Les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- * La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier
- * Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- * Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- * Être capable de choisir des EPI adaptés
- * Être capable d'appliquer les consignes et les savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement.
- * Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- * Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- * Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- * Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication et de mettre en œuvre et gérer la situation d'urgence et mettre en œuvre les procédures définies par l'encadrement technique.
- * Être capable de mettre en œuvre des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.
- * Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

✓ Assurer la Remontée des informations à l'encadrement technique :

- * Compte rendu d'intervention et procédures
- * Suivi et traçabilité des écarts rencontrés
- * Circulation de l'information

✓ Assurer la transmission des informations concourant à la pérennité de la démarche de prévention

- * Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer et respecter les méthodes, modes opératoires et procédures.
- * La conduite à tenir en cas d'urgence

Durée
5 jours (35 heures)
Validation de la formation
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Par test théorique de 30 mn établi sous forme d'un QCM reprenant les points clés concernant les exigences réglementaires, normatives et les mesures de prévention applicables relevant de l'évaluation des risques. ✓ Par une évaluation pratique sur plateforme pédagogiques de 60 mn minimum ✓ Si réussite aux évaluations, édition de l'attestation de compétence
Pédagogie
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses ✓ Mise en situation sur une plate-forme pédagogique
Nombre de stagiaires
10 personnes maximum conformément à la législation
Public
Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiantes
Prérequis
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir plus de 18 ans ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail ✓ Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
Modalités et délais d'accès
<p style="text-align: center;">Les dates :</p> <p>Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr))</p> <p style="text-align: center;">Démarches :</p> <p>2 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné de l'avis médical ✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée de l'avis médical <p style="text-align: center;">Délais d'accès :</p> <p>Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture</p> <p style="text-align: center;">Délais de réponses moyen :</p> <p style="text-align: center;">Réponse sous un jour ouvré</p>

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr